

Actualité

Accessibilité des handicapés Un bilan mitigé...

Votée le 11 février 2005, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées annonçait quelques avancées pour l'accessibilité des établissements recevant du public et de transports collectifs. Qu'en est-il deux ans après ? Tour d'horizon en compagnie de Gilles Touillez, directeur départemental de l'Association des Paralysés de France 87 et Ghyslain Martinat, représentante APF à la commission consultative accessibilité.

INFO. - Quelles sont les principales mesures de cette loi en faveur des personnes handicapées ?

GILLES TOUILLEZ. - Tout d'abord les établissements neufs et anciens recevant du public devront tous être accessibles dans dix ans. La construction de logements collectifs et de maisons individuelles destinées à la location est soumise à cette loi. Les bailleurs devront faire un état des lieux de leur parc dans les deux ans, afin de voir comment adapter leurs logements et les rendre accessibles. Nous regrettons cependant la possibilité d'obtenir des dérogations lorsque le coût des aménagements sera trop élevé par rapport à l'utilisation. Les transports collectifs sont concernés avec la mise en place d'un schéma de transport accessibilité. La loi impose aussi aux villes de plus de 5000 habitants et aux communautés de communes la mise en place d'une commission consultative sur l'accessibilité qui étudiera notamment les projets de construction.

1. - Constatez-vous une prise de conscience des pouvoirs publics ?

G. T. - Certes nos partenaires sont davantage sensibilisés au problème, cette loi a réveillée les consciences. Si certains maires avaient déjà compris, d'autres traînaient les pieds. Un gros travail reste encore à faire, cela prendra du temps. Tous les décrets d'application ne sont pas sortis et peu de villes ont donc engagé des actions. Il est bien trop tôt pour mesurer les effets de cette loi sur le terrain.

Bus et logements

1. - Les transports collectifs sont-ils enfin accessibles en fauteuil ?

G. T. - Une étude menée voilà deux ans avait révélé un gros retard dans ce domaine sur Limoges. Désormais dès qu'un bus ou un trolley arrive en fin de vie Limoges Métro propose, qui à la compétence transport, les remplace par des véhicules adaptés. De gros efforts ont été

trottoirs ont été rehaussés afin que les personnes en fauteuil montent facilement dans le véhicule. Cela va dans le bon sens mais il faudra poursuivre le travail pour que la totalité du réseau soit accessible avant dix ans, ce qui devrait être le cas.

1. - L'accessibilité des logements reste-t-elle problématique ?

G. T. - Nous ne pouvons que déplorer la pénurie de logements adaptés mais l'obligation imposée par la loi devrait faire avancer les choses. Depuis deux ans une collaboration a été initiée avec l'Office HLM de Limoges et de nombreux logements neufs sont en construction et devraient être livrés dans les prochains mois.

Zénith exemplaire

1. - Que pensez-vous des aménagements du Zénith de Limoges ?

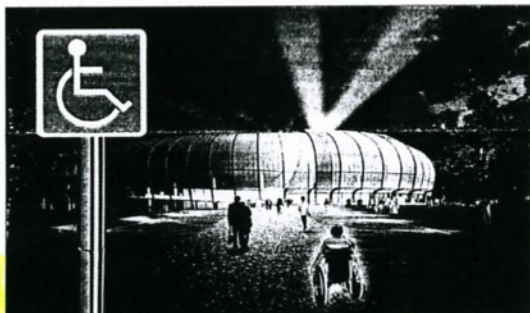
GHYSLAINE MARTINAT. - Nous avons été très satisfaits en voyant le Zénith sur plans, tout avait été bien conçu pour l'accessibilité des personnes handicapées. La commission n'a rien eu à redire car tout avait été pris en compte au préalable. Nous n'aurons pas une entrée spécifique puisque nous pénétrons par une entrée commune avec les valides. Voilà un choix primordial qui nous replace dans notre condition de citoyen comme les autres. Nous sommes satisfaits de la solution de ségrégation nous ravit. Deux rampes vont donc permettre d'accéder à la fosse et aux gradins. Des emplacements ont, dans les deux cas, été réservés pour les personnes en fauteuil et il sera possible d'enlever des sièges pour installer d'autres fauteuils. La scène sera accessible, ainsi que les loges et bien sûr les toilettes. Quant au parking de nombreuses places sont réservées.

1. - L'hôpital mère enfant a également été un gros dossier ?

G. M. - Sur plans les aménagements nous apporteraient satisfaction. A commencer par les places de parking, en nombre suffisant situées en face de l'entrée. Seul bémol le cheminement est un peu long pour accéder à la



Gilles Touillez, directeur de l'APF 87 : « De gros efforts ont été réalisés, l'an dernier, dans le domaine des transports en commun... »



Au Zénith les handicapés accéderont par une rampe commune avec les valides. Un choix primordial qui les replace dans une condition de citoyen comme les autres... (Zénith en image 3D © Bernard Tschumi Urbanistes Architectes / Ajuda Intégrative © H&M)



Ghyslain Martinat, représentante APF au sein de la commission consultative accessibilité : « Cela fait vingt ans que l'APF réclame l'accessibilité du Palais de Justice. Pour y entrer un handicapé en fauteuil doit être porté par deux personnes... »

sédults par les chambres. Les salles d'opération répondent aux normes comme la banque d'accueil du service radiologie, très bien conçues et adaptées pour les per-

G. M. - La loi de 2005 est plus contraignante mais nous constatons une réelle prise de conscience. Nous avons vu passer en commission de nombreux dossiers qui concernaient des maisons de retraite, des écoles, collèges, lycées et centres commerciaux. Dans ce cas l'accessibilité n'est jamais un souci. Si un caddy passe un fauteuil passe ! Par contre nous n'apprécions pas les caisses prioritaires pour les personnes handicapées qui accentuent la ségrégation valides / non valides. Nous souhaiterions que toutes les caisses soient accessibles en fauteuil, il manque juste 5 cm !..

1. - Il fut un temps où la gare des Bénédictins était inaccessible, tout a vraiment changé aujourd'hui ?

G. M. - La SNCF a consenti de gros efforts pour rendre les quais et les trains accessibles. Le dernier qui était inaccessible le sera très prochainement. Tous les TER le sont également, les Trans 100 également et la personne en fauteuil peut aussi se rendre aux WC. Le parking du CIEL est accessible, même si on regrette la hauteur des bornes de paiement.

A venir

1. - D'autres projets de bâtiments en cours ?

G. M. - Nous avons vu les plans du cinéma Multiplex qui ouvrira en 2008 et la commission n'a pas émis de reproches. Les travaux du Centre européen de la céramique sont lancés sur la technopole. Tout semblait correct sur plans, sauf les WC pour lesquels j'ai émis un avis défavorable par rapport à l'accessibilité en fauteuil.

1. - Pour conclure, quels sont les lieux accueillant du public qui restent inaccessibles à ce jour ?

G. M. - Cela fait vingt ans que l'APF réclame l'accessibilité du Palais de Justice. Pour y entrer un handicapé en fauteuil doit être porté par deux personnes. Ce n'est pas la solution ! Devant la mairie de Limoges la rampe d'accès est trop pentue pour un fauteuil et les ascenseurs pas assez larges. La BFM est bien accessible mais pas directement par le parking.

G. M. - Certainement ce qui nous oblige à passer par l'extérieur et à faire un grand détour. Le problème est le même à l'immeuble PASTEL, tout ça parce que ces équipements dépendent de deux gestionnaires différents. En somme beaucoup de lieux nous restent encore interdits.

Propos recueillis par Corinne MERGAUD.

Photos © Yves DUSSUCHAUD.
En savoir plus : Association Paralysés de